

services. Ainsi, à notre époque d'urbanisation, d'aliments commodes, la relation intime entre l'agriculture et les aliments s'oublie facilement. Le Canada passe pour avoir l'industrie agricole la plus efficace du monde. Je le crois. En conséquence, tout en nous souvenant de l'importance de l'industrie agricole et de la production alimentaire, il est aussi très important de comprendre que l'efficacité de l'industrie agricole a des limites.

Le bill à l'étude a trait surtout à la production de céréales. Mais, pour avoir une idée de la mesure dans laquelle le producteur canadien est désavantagé, voyons ce qu'il reçoit, mettons, pour un boisseau de blé, comparé à son homologue américain qui bénéficie de subventions fédérales élevées. Aux États-Unis, à l'heure actuelle, grâce au prix sur le marché national et au prix à l'exportation, en vertu du régime modifié des deux prix, le cultivateur reçoit \$2.83 le boisseau. Par contre, d'après les chiffres de 1969, nous constatons que le cultivateur canadien reçoit \$1.50 par boisseau de blé exporté, et \$1.955 par boisseau de blé consommé sur le marché canadien. Pourtant, nous sommes censés faire concurrence, sur le plan du niveau de vie, avec une nation comme les États-Unis où les cultivateurs reçoivent presque deux fois plus par boisseau de blé. Voilà donc un exemple du problème du cultivateur qui produit du blé.

• (12.40 p.m.)

Il y a pire encore: à mon avis, le producteur de céréales—nous nous en tiendrons à lui pour l'instant—a dû faire face à un problème des prix et des revenus beaucoup plus grave que dans toute autre industrie canadienne. Assurément aucun autre secteur industriel, qu'il s'agisse de produits manufacturés, d'instruments utilisés en agriculture ou de biens d'usage personnel ou du domaine du vêtement ou de l'habitation, ne consentirait à produire en vue d'un revenu inférieur au prix de revient. C'est impossible si on veut survivre. Toutefois, nous savons aujourd'hui que le revenu des céréaliculteurs canadiens, ainsi que des cultivateurs en général, a baissé d'année en année depuis huit ans, quoique le coût de la vie ait monté constamment. Il est tragique que le cultivateur ne puisse rien faire pour redresser la situation. Le fabricant de vêtements ne vendra pas ses articles pour moins que le coût de production, et le fabricant de tracteurs s'en gardera aussi. On verra à recouvrer les frais de production et de distribution, et à s'assurer un supplément. Sinon on cesse les activités. Mais cela est impossible pour le cultivateur dans les circonstances actuelles. Dans son récent mémoire présenté au gouvernement, la Fédération canadienne de l'agriculture déclare que même si la statistique ne fait pas de distinction entre la céréaliculture et l'élevage en matière de revenu net, il n'est guère douteux que le revenu net des céréaliculteurs est déficitaire, ou presque, dans l'Ouest. Par exemple, en Saskatchewan, en 1970, le revenu agricole net a été de 200 millions de dollars. De 1963 à 1967, le revenu moyen y était de 435 millions de dollars. Si on soustrait de ces chiffres le revenu en nature, on passe de 368 millions de dollars à 131 millions, soit une baisse de 237 millions. Pour être exact, je dirai que le revenu du cultivateur a baissé de 65 p. 100. On voit par là l'ampleur du problème qui se pose pour lui. Il n'est pas maître de la situation et il ne peut faire grand-chose pour y remédier.

Je veux être juste envers le gouvernement et envers le ministre responsable dans ce domaine. J'espère que, en présentant ce bill sur la stabilisation du produit de la vente du grain, le gouvernement entend aider les cultivateurs à surmonter leurs difficultés. J'espère que son rôle sera d'établir une certaine mesure d'équité dans la situation financière du cultivateur. Cela dit, je signale que je ne comprends pas comment on y parviendra en appliquant les dispositions du bill. Des cultivateurs de ma circonscription, notamment, s'inquiètent de certaines d'entre elles.

D'après le gouvernement, le programme vise à l'établissement d'une politique comportant le paiement initial et provisoire de 100 millions de dollars aux fermiers de l'Ouest durant la campagne agricole en cours. C'est là mon objectif à court terme. Il vise également à maintenir les recettes du grain, pour les cultivateurs, à un niveau préétabli. C'est de cette façon que je comprends le programme, monsieur l'Orateur. La cotisation se fondera sur un rapport de 2 à 1, le gouvernement fournissant 4 p. 100 des recettes totales de chaque année et les agriculteurs, 2 p. 100 de leur revenu total, jusqu'à concurrence de recettes au comptant de \$15,000. Ainsi, le montant maximum versé à la Caisse de stabilisation par un agriculteur, durant quelque année que ce soit, serait de \$300. Le programme permettrait de payer aux producteurs de grain qui détiennent des livrets de permis de la Commission canadienne du blé, pour l'année durant laquelle se ferait le paiement, un montant égal à la différence entre le total admissible des recettes comptant de l'agriculture pour la campagne agricole et la moyenne de ces recettes au cours des cinq années précédentes. Le total payable serait réparti entre les détenteurs de permis qui y auraient droit d'après la moyenne admissible des recettes comptant de chaque particulier au cours des trois années précédentes.

Tout cela semble très bien, monsieur l'Orateur. Je voudrais passer maintenant à une chose mentionnée par les orateurs qui m'ont précédé et qui m'intéresse énormément. Le gouvernement prétend qu'il donne 100 millions de dollars aux fermiers. Ce n'est pas le cas. Le gros des 100 millions de dollars qui, selon l'aspect à court terme du programme, seront assurés aux producteurs de grain et à l'agriculture, ne constitue pas de l'argent frais. Cette somme provient plutôt de la suppression de deux autres programmes, qui avaient fourni des fonds à l'agriculture et à l'industrie des céréales. Je veux parler, bien entendu, de la loi sur les réserves provisoires de blé et de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Même si le gouvernement verse 100 millions de dollars cette année, il en coûtera beaucoup moins que cela au Trésor fédéral. C'est une chose qu'il faut faire comprendre bien clairement, et je me propose de le faire. Songez par exemple à la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Nous savons que par programme, établi en vertu de cette loi, on a recueilli, durant ses 30 années d'existence, plus de 207 millions de dollars et versé aux fermiers plus de 383.5 millions de dollars. En 1969, dernière année pour laquelle nous ayons des chiffres, on a versé un total de \$5,281,000. Le programme d'aide AAAP sera remplacé par le programme de stabilisation quand il entrera en vigueur.